**La concertation sociale en Belgique (suite marché de travail)**

Vous disposez de document ci-dessous qui représente un résumé sur la concertation sociale en Belgique. Je vous invite à lire ce résumé et prendre contact avec moi si vous avez des questions (e-mail : [**zohra.firat@gmail.com**](mailto:zohra.firat@gmail.com)).

Bonne année

## Les représentants des travailleurs - les syndicats

Tu as sans doute déjà entendu parler des syndicats en Belgique. Associe les personnes de la photo au syndicat auquel elles appartiennent. Indique leurs principales caractéristiques. Aide-toi d'Internet si nécessaire.



|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Logo |  |  |  |
| Nom | Fédération Générale du Travail de Belgique | Confédération des Syndicats Chrétiens | Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique |
| Tendance politique | D'inspiration socialiste | D'inspiration chrétienne | D'inspiration libérale |
| Valeurs | Répartition plus juste des richesses | Égalité des chances, solidarité | Défense de la liberté d'entreprendre |
| Nombre de membres | 1,6 millions | 1,5 millions | 294 000 |

**Tâches des syndicats :**

Aider les personnes qui ont perdu leur travail à accéder à leur droit au chômage

Défendre les travailleurs lors de litiges avec leur patron. Informer les travailleurs sur leurs droits et leurs devoirs. Défendre les acquis sociaux de tous les travailleurs. Ils sont reconnus comme étant les interlocuteurs du patronat.

## La concertation sociale

1. **Les trois grands acteurs de la concertation sociale :**

L'état, les patrons, les travailleurs (les syndicats) 🡪 trois parties = tripartite

1. **Les avantages de la concertation sociale pour chacune des parties.**

Les patrons 🡪 la paix sociale = pas de grève, l'économie fonctionne

L'état 🡪 la paix sociale = tout le monde est content

Les travailleurs 🡪 une répartition équitable des richesses produites [signifie (en théorie) que les salaires augmentent quand le profit des entreprises augmente]

1. **En Belgique, la concertation sociale est organisée selon plusieurs niveaux:**

* **au niveau fédéral, pour toutes les entreprises de Belgique**
* **au niveau sectoriel, les entreprises se regroupent par secteur en commissions paritaires**
* **au niveau de l'entreprise, entre le patron et ses travailleurs**

## Le dialogue social au niveau fédéral

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Conseil central de l’économie (CCE) | Groupe des dix (G10) | Conseil national du travail (CNT) |
| Donne des **avis** sur la situation économique (comparaison de l’évolution des coûts salariaux de la Belgique et des 3 pays voisins (France, Allemagne, Pays-Bas)) pour la fixation des marges de négociation pour l’augmentation des salaires avant la négociation interprofessionnelle (voir groupe des 10) | -Est consulté de manière informelle par le gouvernement;  -Les négociateurs en chef du patronat et des syndicats négocient, tous les 2 ans, des accords interprofessionnels (**AIP**) à l’échelle du pays et valables pour tout le secteur privé. | -Donne des avis en matière sociale;  -Conclut des Conventions Collectives de Travail (**CCT**) qui ont force de loi pour tout le secteur privé (prépensions, salaire minimal interprofessionnel …) sur base des accords interprofessionnels. |

**Source : Extrait d’Art d’Eco 4e , éd. Van In, page 204**

**Afin de comprendre le dialogue sociale au niveau fédéral, vous disposez des questions et réponses suivantes :**

1. Qui donnera un avis sur la situation économique du pays?

La CCE

1. Qui décidera de la mise en application concrète pour tout le secteur privé? Sous quelle forme?

Le CNT sous forme de CCT

1. Qui donne les marges de manœuvre pour tout le secteur privé? Sous quelle forme?

Le G10 sous forme d'un AIP

1. Qu'est-ce qu'un AIP? Indique en toutes lettres et explique de quoi il s'agit.

Un accord interprofessionnel, valable pour l'ensemble du secteur privé, qui donne un cadre global dans lequel les relations collectives du travail peuvent évoluer. Il est valable 2 ans.

1. Qu'est-ce qu'une Convention Collective de Travail (CCT)?

Une Convention Collective de Travail est un accord écrit, conclu entre deux organisations représentatives (travailleurs – employeurs) et dont le contenu (droits et obligations) fixe les relations individuelles et collectives entre travailleurs et employeurs.

Il en existe à tous les niveaux: fédéral (ou intersectoriel), sectoriel, (régional), de l'entreprise.

## Le dialogue social au niveau sectoriel

Les commissions paritaires ([[1]](#footnote-1)) sont constituées en nombre égal de représentants d'organisations patronales et de représentants d'organisations syndicales.

Instituées pour toutes les branches d'activités, les commissions paritaires ont pour objectif de regrouper les entreprises exerçant des activités similaires afin de les soumettre à des règlements adaptés aux conditions de travail.

Leurs missions sont les suivantes:

* conclure des conventions collectives de travail;
* prévenir ou régler des conflits sociaux;
* conseiller le gouvernement, le Conseil national du travail ou le Conseil central de l'économie;
* accomplir chaque mission qui leur est confiée par une loi.

## Le dialogue social au sein de l'entreprise

1. Les élections sociales :

Des élections organisées au sein des entreprises de plus de 50 travailleurs pour élire les délégués syndicaux qui siègeront au CE et/ou CPPT

1. Dates des élections sociales :

elles ont lieu tous les 4 ans (2016, 2020, …)

1. Le représentant syndical est, dans une certaine mesure, protégé contre le licenciement. Pour éviter le risque de licenciement en cas de désaccord avec le patron.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | DS | CPPT | CE |
| Signification | Délégation syndicale | Comité pour la Prévention et la Protection au Travail | Conseil d'entreprise |
| Obligatoire à partir de | 50 travailleurs | 50 travailleurs | 100 travailleurs |
| Se compose de | Délégués syndicaux désignés ou élus parmi les travailleurs de l'entreprise | Représentants du personnel et de l'employeur | Représentants du personnel et de l'employeur |
| Rôle | Défendre les intérêts du personnel auprès de l’employeur | A une mission consultative:  Donne des avis et suggestions quant au bien être des travailleurs sur le lieu de travail | A une mission active:  Dans l'élaboration du règlement de travail  A une mission consultative:  Donne des avis et suggestions quant au fonctionnement de l'entreprise  A une mission de vérification:  Du respect des législations qui protègent le personnel |

## Synthèse

Les élections sociales ont lieu tous les 4 ans dans les entreprises de plus de 50 travailleurs pour y élire les délégués syndicaux, représentants les syndicats.

Les principaux syndicats en Belgique sont:

* la **CSC**: Confédération des Syndicats Chrétiens,
* la **FGTB**: Fédération Générale des Travailleurs de Belgique
* la **CGSLB**: Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique

Les **CCT** sont des Conventions Collectives de Travail. Les décisions prises à un échelon inférieur ne peuvent jamais être moins favorables pour le travailleur que les décisions prises à un échelon supérieur.

1. Source: <http://www.emploi.belgique.be/institution_CP/> - consulté le 30/03/2017 [↑](#footnote-ref-1)